

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Westlake International I B.V. » du contrôle exclusif des sociétés « ACI - Automotive Compounding Industry, Lda », « ICM - International Compounders Madeira, Lda », « Perplastic Compounding SRL », « Perplastic Tunisia SARL », « ACI México Automotive Compounding Industry S de R.L. de C.V. » et certains actifs de la société « ACI Suzhou Technology Co., LTD ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur:** « Westlake International I B.V. »;
- **Les cibles :**
 - « ACI - Automotive Compounding Industry, Lda », ;
 - « ICM - International Compounders Madeira, Lda », ;
 - « Perplastic Compounding SRL », ;
 - « Perplastic Tunisia SARL », et
 - « ACI México Automotive Compounding Industry S de R.L. de C.V. », ;
 - « ACI Suzhou Technology Co., LTD ».

Nature de l'opération :

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la production et la distribution de compounds polymères.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Westlake Corporation », par l'intermédiaire de sa filiale indirecte détenue à 100 %, « Westlake International I B.V. », du contrôle exclusif des sociétés :

- « ACI - Automotive Compounding Industry, Lda », (ACI Portugal) ;
- « ICM - International Compounders Madeira, Lda », (ICM Portugal) ;
- « Perplastic Compounding SRL », (Perplastic Romania);
- « Perplastic Tunisia SARL », (Perplastic Tunisia); et
- « ACI México Automotive Compounding Industry S de R.L. de C.V. », (ACI Mexico),

à travers l'acquisition de la totalité des actions/parts sociales émises dans ces sociétés, ainsi que certains actifs sélectionnés auprès de la société « ACI Suzhou Technology Co., LTD ».

« Westlake Corporation » est une société constituée conformément aux lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, cotée à la bourse de New York et active en tant que fabricant et fournisseur mondial de matériaux et de produits innovants améliorant la vie quotidienne.

« Westlake International I B.V. » est une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) constituée conformément aux lois des Pays-Bas, active en tant que société de holding.

« ACI - Automotive Compounding Industry, Lda » est une société à responsabilité limitée (*Limitada*) constituée conformément aux lois du Portugal, active dans la production de compounds polymères.

« ICM - International Compounders Madeira, Lda » est une société à responsabilité limitée (*Limitada*) constituée conformément aux lois du Portugal, active dans la production de compounds polymères.

« Perplastic Compounding SRL » est une société à responsabilité limitée (*Societate cu răspundere limitată*) constituée conformément aux lois de la Roumanie, active dans la production de compounds polymères.

« Perplastic Tunisia SARL » est une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois de la Tunisie, active dans la production de compounds polymères.

« ACI México Automotive Compounding Industry S de R.L. de C.V. » est une société à responsabilité limitée à capital variable (*Sociedad de Responsabilidad Limitada de Capital Variable*) constituée conformément aux lois du Mexique, active dans la production de compounds polymères.

« ACI Suzhou Technology Co., LTD » est une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois de la Chine, active dans la production de matériaux plastiques et de produits composites.

Fait à Rabat, le 11 Septembre 2025